Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601360-20251215-D2025_05_13-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 28/11/2025

Membres en exercice : 11
Membres présents : 8
Votants : 8

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Laurence OLIVIER, Gaël HUGOT, Bertrand MERLET, Yolande CHEVAL, Yves ORHAN (arrivée 20h03), Guénaëlle HARDAT, Amélie JAN.

EXCUSÉ(E)S : Séverine LELIEVRE, Damien JAGOURY.

ABSENT(E)S : Francky ESCHMANN

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
M Bertrand MERLET a été nommée secrétaire de séance.
Mme Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique.
Ouverture de la séance : 19h30

DEVIS TAILLAGE DE FOSSÉS ET DES TALUS D2025-05-13

M. Gaël HUGOT rappelle que le conseil a validé l'externalisation du taillage des fossés lors du conseil municipal du 29 juin 2022.

Un seul devis - Ets Denier a été reçu à ce jour pour un montant de 13 574.16 € TTC.

M. YHUEL, Maire, propose de retenir l'offre de l'Entreprise DENIER de 13 574.16 € TTC.

Approbation de la délibération D2025-05-13 du 15/12/2025 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis du l'entreprise DENIER d'un montant de 13 574.16 € TTC

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 15/12/2025
Le Maire, Yann YHUEL

MAIRIE DE MONTENEUF 56 Morbihan

Secrétaire de séance
Bertrand MERLET

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.